

Dépôts sauvages : tolérance zéro à Lorient

Kervéanec, Polygone-Frébault, rue Henri Andrieu... Les dépôts sauvages explosent : meubles abandonnés, sacs éventrés, trottoirs encombrés. C'est fini. Lorient Agglomération, la Ville et Morbihan Habitat passent à l'offensive : enquêtes systématiques, sanctions jusqu'à 15 000 €, interventions quotidiennes.

À Lorient, les dépôts sauvages n'ont plus droit de cité. Kervéanec, Polygone-Frébault, rue Henri Andrieu... Depuis plusieurs mois, certains secteurs sont transformés en décharges à ciel ouvert : meubles abandonnés, sacs-poubelles éventrés, encombrants sur les trottoirs. Assez ! Lorient Agglomération, la Ville de Lorient et Morbihan Habitat passent à l'action et annoncent la mobilisation générale pour faire cesser ces pratiques qui salissent nos rues, nuisent à la santé et la salubrité publiques.



Pour Fabrice Loher, président de Lorient Agglomération, maire de Lorient : « *Les dépôts sauvages, c'est non. Ils dégradent nos quartiers et pèsent lourd sur le budget public. Nos équipes interviennent chaque jour pour nettoyer, mais la vraie solution passe par le respect des règles. Utilisez les collectes et les déchèteries. Ensemble, faisons de nos quartiers des lieux propres et agréables à vivre* ».

Des mesures concrètes sur le terrain

L'amélioration de la gestion des déchets en habitat vertical, en particulier dans les secteurs dits « sensibles » de son territoire, figure parmi les priorités de Lorient Agglomération. Dans ce cadre, des actions concrètes sont donc déjà mises en place :

- Sensibilisation renforcée : visites du centre de tri pour les gardiens et responsables de sites, échanges avec les équipes.
- Accueil des nouveaux habitants : kit complet (guides de tri, formulaire de badge, infos encombrants, autocollant stop-pub).
- Tri des biodéchets encouragé : bioseaux et sacs compostables distribués.
- Adaptation des moyens : bacs de tri dimensionnés et consignes clarifiées.
- Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés : coordination avec 24 communes du territoire.



Rappel à la loi : sanctions lourdes pour les particuliers et les entreprises

De nouveaux panneaux l'affichent sans ambiguïté : « Dépôts sauvages interdits - enquête systématique ». Le code de l'environnement prévoit des sanctions pénales jusqu'à 2 500 € (minorée 1 000 €, majorée 2 500 €), plus des peines complémentaires (remise en état, retrait du permis). La législation est par ailleurs renforcée par la possibilité de l'application d'une amende administrative pouvant atteindre 15 000€.

Un appel clair au civisme

Un quartier propre, c'est l'affaire de tous. Chaque incivilité est une atteinte au cadre de vie de l'ensemble des habitants. Lorient Agglomération et ses partenaires invitent chacun à adopter les bons gestes : respect des jours de collecte, dépôt en déchèterie, signalement des infractions.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr

<https://www.orient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

